

LUNDI 03 OCTOBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue le lundi 03 octobre 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7212-1016**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort d'adopter l'ordre du jour en gardant ouvert les Affaires nouvelles jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 août 2016 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soit adoptés en changeant le montant de la cie PFB (Pliage Bois-Francs) pour 19,884.04\$ avant taxes au lieu de 21,789.87\$ avant taxes à la résolution 7192-0916 et que les autres résolutions soient adoptées tel que transmises. **7213-1016**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Frédéric Champagne, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2016 tels que déposés au montant total de : **173 965.35 \$** **7214-1016**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7215-1016**

ADOPTÉE

Contrat d'entretien annuel pour le local du 10, rue Fournier.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la directrice générale à signer le contrat d'entretien annuel pour notre local loué pour le CPE avec Climatisation Confort pour un montant de 524.00\$ plus taxes, à raison de 2 visites/année soient : septembre 2016 et mars 2017. **7216-1016**

ADOPTÉE

Résolution pour le programme TECQ.

Attendu que :

La municipalité de St-Rosaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que :

7217-1016

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.\$ par habitant par année, soit 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Et il est résolu unanimement que :

Le conseil municipal approuve la programmation révisée et que :

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE.

Soumissions pour asphalte.

CONSIDÉRANT Que nous avons demandé des soumissions par invitation pour différents travaux d'asphaltage avec du ESG-14 (75 mm) et du EB-10-S (50mm);

CONSIDÉRANT Que nous avons reçu deux soumissions une de la compagnie Pavage Veilleux (1990) Inc. et l'autre de Sintra Inc.(Région Centre-du-Québec);

CONSIDÉRANT Que les deux soumissions étaient conformes;

La soumission de Pavage Veilleux (1990) Inc;

pour un asphalte de type ESG-14 de 75mm pour une quantité de ± 216 t.m au montant de 93,60.\$ / t.m et

pour un asphalte de type EB-10-S de 50 mm pour une quantité de ± 85 t.m au coût de 93.60\$/t.m

La soumission de Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec);

pour un asphalte de type ESG-14 de 75mm pour une quantité de ± 216 t.m au montant de 128.70.\$ / t.m et

pour un asphalte de type EB-10-S de 50 mm pour une quantité de ± 85 t.m au coût de 137.20\$/t.m.

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le contrat d'asphalte soit octroyé à Pavage Veilleux (1990) Inc. pour une quantité de ± 216 t.m d'asphalte ESG-14 de 75mm et une quantité d'asphalte EB-10-S de 50 mm dont les montants soumis sont les plus bas, et que la directrice générale soit autoriser à octroyer le contrat pour et au nom de la Municipalité de St-Rosaire.

7218-1016

ADOPTÉE.

Lignages de rues et de stationnement.

Des soumissions par invitation ont été demandées à 3 soumissionnaires et toutes étaient conformes;

Les soumissions pour :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>(3 LIGNES)</u>	<u>(44) CASES</u>	<u>(3) AFFICHES</u>	<u>AVANT TXES.</u>
<u>LIGNES MASKA</u> Ste-Cécile-de-Milton	18 576.00 \$	332.64 \$	63.00 \$	18 971.64 \$
<u>LINGNCO SIGMA INC.</u> Montréal	23 703.75 \$	330.00 \$	67.50 \$	24 101.25 \$
<u>MARQUAGE TRACAGE QC.INC</u> Wickham	15 963.75 \$	396.00 \$	36.00 \$	16 395.75 \$

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on demande à Marquage Tracage Québec Inc. de venir faire les travaux de lignage de rues et le marquage de ±44 cases de stationnement et ± 3 affiches de non stationnement aux montants soumis par Marquage Traçage Qc. Inc.

7219-1016

ADOPTÉE.

Afficheurs de vitesse de Signalisation Kalitec inc.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que deux panneaux d'afficheurs de vitesse avec panneaux solaires soient commandés de la cie Kalitec pour les faire installer à deux endroits près du village pour inciter les gens à diminuer d'avantage leur vitesse.

7220-1016

ADOPTÉE.

Soumission Armature Bois-Francs.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu que la soumission d'Armatures Bois-Francs Inc. soit retenue pour la fourniture et la pose de l'acier d'armature et la livraison pour le dôme à proximité du garage municipal au montant de 4,900.00\$ plus taxes.

7221-1016

ADOPTÉE.

Coffrage des murs de ciment pour le dôme.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu que l'on engage une firme de coffrage de béton pour la construction des murs de soutien du dôme recouvrant le sable et le sel à coté du garage municipal.

7222-1016

ADOPTÉE.

Auger BC. Sécurité.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron que l'on demande à Auger BC Sécurité d'installer un système d'alarme dans le garage municipal et faire les sorties nécessaires pour pouvoir installer des caméras.

7223-1016

ADOPTÉE.

Conseillère responsable pour la bibliothèque.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit nommée responsable pour le fonctionnement de la bibliothèque. **7224-1016**
ADOPTÉE.

Adoption du règlement: 153-1016 « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Rosaire».

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Simon Rochefort et résolu à l'unanimité, que le projet de règlement portant le no 153-1016 intitulé «Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit et est adopté et qu'il peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture. **7225-1016**
ADOPTÉE.

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière

Adoption du règlement: 154-1016 « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Rosaire».

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron , appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité, que le projet de règlement portant le no 153-1016 intitulé «Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » soit et est adopté et qu'il peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture. **7226-1016**
ADOPTÉE.

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière

Achats d'outils.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron que la directrice générale autorise l'achat d'outils servant pour le garage municipal et les travaux municipaux. **7227-1016**
ADOPTÉE.

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne à **7228-1016**
21h00.
ADOPTÉE.

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.